



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180412-CONS-AG-18-043
-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 12 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Création du Budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)

L'An Deux Mille dix-huit, le 12 avril à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 26 mars 2018.

PRESENTS :

Linda PIPERI, Michel PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Ivana POLISINI, Marie-Dominique CARRIER, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean BIAGGINI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Dominique ROSSI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Michel ROSSI, François TATTI, Françoise VESPERINI

POUVOIRS :

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Emma MUSSIER	à	Michel ROSSI
Emmanuelle de GENTILI	à	Michel PERETTI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Thérèse LORENZI, Catherine MEZZANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Création du Budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L1530 bis du code général des Impôts ;

Vu la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu la délibération du 26 septembre 2017 actant la prise par anticipation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des risques Inondations ;

Vu la délibération du 26 septembre 2017, instaurant par anticipation la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des risques Inondations ;

Vu la délibération du 9 février 2018 fixant le montant de taxe GEMAPI à recouvrer pour l'exercice 2018 ;

Considérant que si une collectivité qui institue la taxe GEMAPI gère directement cette compétence, elle peut créer un budget annexe dédié ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un suivi comptable spécifique de l'exercice de la compétence GEMAPI, pour laquelle la taxe GEMAPI a été levée ;

Vu l'avis favorable de la Commission Moyens, planification et transparence de l'action communautaire du 9 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau du 9 avril 2018 ;

Vu le rapport de présentation n°1 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE
(Abstention M. Riolacci et Zuccarelli)

De créer un budget annexe spécial, non doté de la personnalité morale, au budget communautaire nommé « GEMAPI » à partir de l'exercice 2018.

DIT

Que ce budget annexe relève de l'instruction budgétaire et comptable M14
Que ce budget annexe n'est pas assujetti à la TVA

OBJET : Création du Budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)

AUTORISE

Le Président à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce budget annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **25 AVR. 2018**
Et publication ou notification
du **25 AVR. 2018**
Charlotte GAGNE